

## DECISION N°43/2022

### DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

#### Séance du 4 octobre 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 22

Date de convocation :  
12 septembre 2022

**Etaient présents** : François DESHAYES, Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à François-RENARD, Martine BORGEO à Yves CHERON, Nicole COLIN à Daniel FROMENT, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, James PASS à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Thierry BROCHOT, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Nicolas MOULA, Maire de Lamorlaye, Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, Corentin BOULANGER, Animateur LEADER.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER, Daniel FROMENT, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 060-256005638-20221004-DECISION202244-AU

**DECISION N°44/2022**

**ADOPTION DU  
PROCES-VERBAL DU  
BUREAU  
DU 5 JUILLET 2022**

**Séance du 4 octobre 2022**

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 29

présents : 14

votants : 22

Date de convocation :  
12 septembre 2022

**Etaient présents** : François DESHAYES, Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à François-RENARD, Martine BORGEO à Yves CHERON, Nicole COLIN à Daniel FROMENT, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, James PASS à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Thierry BROCHOT, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Nicolas MOULA, Maire de Lamorlaye, Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, Corentin BOULANGER, Animateur LEADER.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°45/2022

### AVIS SUR LE PLU DE LAMORLAYE

#### Séance du 4 octobre 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 22

Date de convocation :  
12 septembre 2022

**Etaient présents** : François DESHAYES, Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à François-RENARD, Martine BORGEO à Yves CHERON, Nicole COLIN à Daniel FROMENT, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, James PASS à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Thierry BROCHOT, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Nicolas MOULA, Maire de Lamorlaye, Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, Corentin BOULANGER, Animateur LEADER.

Le Président et Claire GOUDOUR chargée de mission urbanisme commentent le projet d'avis inclus dans le rapport de présentation, concernant le PLU de Lamorlaye.

Après discussion,

A l'unanimité, les membres du Bureau

- VALIDE l'avis ci-joint.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°46/2022

### MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

#### Séance du 4 octobre 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 22

Date de convocation :

12 septembre 2022

**Etaient présents** : François DESHAYES, Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à François-RENARD, Martine BORGEO à Yves CHERON, Nicole COLIN à Daniel FROMENT, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, James PASS à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Thierry BROCHOT, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Nicolas MOULA, Maire de Lamorlaye, Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, Corentin BOULANGER, Animateur LEADER.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », rapporte les dossiers suivants :

#### **NANTEUIL-LE-HAUDOUIN – Plantation de 6 arbres fruitiers :**

Le projet, porté par le collège Guillaume CALE à Nanteuil-le-Haudouin, concerne la plantation de 6 arbres fruitiers (2 pommiers, 2 poiriers et 2 cerisiers) par des élèves dans le cadre d'un projet pédagogique plus vaste. Une deuxième demande a été faite pour des fournitures liées à la plantation : terreau, compost, etc.

- Le montant total des devis est de 635 € HT.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 508 €.

#### **JAGNY-SOUS-BOIS - plantations et muret à l'entrée du village :**

Suite à l'effondrement du soutènement en rondins de bois bordant la RD47 en entrée sud du village, la commune souhaite remettre en état cet aménagement et le rendre plus qualitatif. Sur la base d'une proposition d'Odile Visage paysagiste mandatée par le PNR et de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, il est prévu de construire un muret de 80cm de haut sur 8m de long dans l'esprit du mur existant qui prolonge le talus et de renforcer la végétation par quelques rosiers et de l'engazonnement qui viendra remplacer une partie de la bâche plastique.

- Le montant total des devis est des 7 041 € HT.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 5 633 €.

### **LASSY – aménagement paysager autour du calvaire :**

Le calvaire situé à l'angle des routes départementales RD47 et RD922 a été rénové et devra être entièrement reconstruit. La municipalité souhaite à cette occasion revoir l'aménagement du site et sécuriser le calvaire. Sur la proposition de Solange Duchardt chargée de mission paysage et d'Odile Visage paysagiste, il est prévu de décaler le calvaire sur le talus, de désencombrer le terrain, d'évacuer les déchets et poteaux divers, d'abattre les 4 conifères existants et de replanter 2 alisiers blancs à la place, plus en harmonie avec le contexte rural. L'ensemble du terrain sera réengazonné.

- Le montant total des devis est des 4 569.95 € HT.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 656 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage – sous-groupe Gestion de projets » en date du 3 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

#### **- DECIDE D'OCTROYER**

- 508 € au collège Guillaume CALE à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN pour la plantation de 6 arbres fruitiers
- 5 633 € à la commune de JAGNY-SOUS-BOIS pour l'aménagement et la plantation d'un muret en entrée de village
- 3 656 € à la commune de LASSY pour l'aménagement paysager autour du calvaire

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets.

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°47/2022

**MODIFICATION DU  
REGLEMENT DU FONDS  
POUR L'INTEGRATION  
PAYSAGERE DES  
BATIMENTS  
AGRICILES OU LIES A  
L'ACTIVITE  
FORESTIERE**

### Séance du 4 octobre 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 22

Date de convocation :  
12 septembre 2022

**Etaient présents** : François DESHAYES, Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à François-RENARD, Martine BORGEO à Yves CHERON, Nicole COLIN à Daniel FROMENT, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, James PASS à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Thierry BROCHOT, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Nicolas MOULA, Maire de Lamorlaye, Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, Corentin BOULANGER, Animateur LEADER.

Monsieur MARCHAND rappelle que le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels pour assurer une meilleure intégration des bâtiments agricoles ou forestiers dans le paysage naturel ou bâti.

Il rapporte que la Commission Agriculture/cheval propose une modification du règlement du fonds.

Il est proposé de faire évoluer les contributions financières de la manière suivante :

- 80 % du montant de l'étude architecturale du projet, avec une aide maximale de 4 500 € ;
- 80 % du montant du surcoût de construction (coût des matériaux) avec une aide maximale de 30 000 € ;
- 80 % du montant des travaux d'aménagement des abords (plantation de haies, etc.), avec une aide maximale de 10 000 € ;
- 80% du montant des travaux de restauration dans le cadre d'une requalification paysagère (travaux sur bâtiment existant) avec une aide maximale de 15 000 €. Cette aide sera attribuée dans le cadre du maintien de l'usage agricole des bâtiments et non à destination d'une revalorisation d'un bâtiment agricole à un autre usage tel que des gîtes. L'objectif est de valoriser les bâtiments agricoles existants pour le maintien de l'activité agricole.

Avec le nombre grandissant de projets, il est proposé d'inscrire des critères de comité de pilotage d'arbitrer l'attribution d'une aide financière en cas d'enveloppe définis sont les suivants :

- Qualité de l'intégration paysagère du projet (boisement, haie, etc.) ;
- Pertinence du lieu d'implantation ;
- Pourcentage de matériel biosourcé employé : charpente, bardage, etc.

Pour les conditions générales, des points techniques ont été ajoutés afin d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets accompagnés :

- Si le projet se compose de plusieurs bâtiments, une harmonisation devra être réalisée sur l'ensemble des bâtiments que compose le site ;
- Les bâtiments agricoles devront présenter une rupture de toit afin de proposer un ensemble harmonieux ;
- Les coloris et les teintes employés dans les projets devront suivre les recommandations du Parc naturel régional et les RAL de référence ;
- La construction d'une habitation (si la réglementation l'autorise) devra être intégrée au bâtiment agricole construit.
- L'aménagement des abords pour la plantation de haies champêtres ou d'arbustes devront suivre la liste des essences à privilégier (liste disponible et transmise par le Parc naturel régional Oise - Pays de France si nécessaire) et devront avoir une taille minimale comprise entre 60 et 90 cm pour au moins les 2/3 des arbres.

Une partie « Conditions d'attribution d'une aide financière » a été intégrée au règlement du fonds afin de permettre un suivi des projets par le Parc naturel régional Oise - Pays de France le plus en amont possible. Les points suivants sont donc proposés :

- Une consultation du comité de pilotage doit être réalisée dès la conception du projet, et ce avant tout dépôt de permis de construire. Une présentation du préprojet devra être faite pour une validation de principe ;
- Toute sollicitation après dépôt ou acceptation du permis de construire ne sera pas instruite par le Parc naturel régional.

Vu l'avis de la Commission Agriculture-Cheval en date du 28 septembre 2022,

Le Bureau, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications du règlement du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière ainsi présentées.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°48/2022

**MOBILISATION DE  
CREDITS LEADER POUR  
L'EVALUATION DU  
PROGRAMME LEADER  
2018/2022**

### Séance du 4 octobre 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 22

Date de convocation :  
12 septembre 2022

**Etaient présents** : François DESHAYES, Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à François-RENARD, Martine BORGEO à Yves CHERON, Nicole COLIN à Daniel FROMENT, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, James PASS à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Thierry BROCHOT, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Nicolas MOULA, Maire de Lamorlaye, Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, Corentin BOULANGER, Animateur LEADER.

Monsieur MARCHAND rappelle que la programmation LEADER actuelle (2018-2022) arrivant à son terme, il convient d'en tirer un bilan qui a pour objectifs de mesurer l'efficacité et la pertinence du dispositif pour le territoire (nombre et type de dossiers financés, subventions engagées et dépensées, retombées et plus-value des projets sur le territoire...).

Il souligne que l'évaluation constitue une exigence inscrite dans le programme LEADER et dans la convention avec la Région et que cette évaluation permettra de mettre en évidence ce qui a fonctionné ou non, dans une optique d'amélioration du futur programme LEADER (2023-2027).

Il indique que l'évaluation du programme est prévue courant 2023 et que pour la réaliser, il est proposé le recrutement d'un stagiaire Bac + 5 pour une durée de 6 mois, une réunion de restitution, ainsi que la production de supports de communication à destination des élus du territoire et des institutions partenaires.

Il explique que le plan de financement prévisionnel pour cette évaluation est le suivant :

| DEPENSES H.T.                       |                   | FINANCEMENT  |                   |
|-------------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| Frais de personnel (stage 6 mois)   | 3 467.10 €        | FEADER (80 %)  |                   |
| Frais de réception pour restitution | 470.00 €          | Autofinancement<br>PNR Oise - Pays de<br>France (20 %) | 906.42 €          |
| Impressions du bilan                | 595.00 €          |  |                   |
|                                     |                   |  |                   |
| <b>TOTAL :</b>                      | <b>4 532.10 €</b> | <b>TOTAL :</b>   | <b>4 532.10 €</b> |

Vu l'avis du Comité de pilotage LEADER en date du 29 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ;
- AUTORISE le Président à apporter toute modification nécessaire au plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions pour financer l'évaluation du programme LEADER, notamment de l'Union européenne via le FEADER ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération et à la constitution du dossier de demande de subvention.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

## DECISION N°49/2022

**ATTRIBUTION DE LA  
MARQUE « VALEURS  
PARC NATUREL  
REGIONAL » OISE –  
PAYS DE FRANCE**

### Séance du 4 octobre 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Maison du Parc naturel régional à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 22

Date de convocation :  
12 septembre 2022

**Etaient présents** : François DESHAYES, Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

**Avait donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à François-RENARD, Martine BORGEO à Yves CHERON, Nicole COLIN à Daniel FROMENT, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX, James PASS à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Nathalie LEBAS, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Thierry BROCHOT, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également** : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Nicolas MOULA, Maire de Lamorlaye, Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, Corentin BOULANGER, Animateur LEADER.

Monsieur MARCHAND rappelle que la marque « Valeurs Parc » est une marque collective, propriété de l'État, déposée à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et que les syndicats mixtes des différents parcs naturels régionaux sont chargés de sa gestion sur leur territoire.

Il ajoute que les critères déclinent les trois valeurs des Parcs et sont regroupés autour de quatre chapitres :

- organisation de l'entreprise,
- environnement et patrimoine,
- humain et social,
- attachement au territoire.

Il rappelle qu'en 2019, le Parc a attribué et renouvelé la Marque « Accueil du Parc naturel régional Oise-Pays de France » à une guide nature qui propose des prestations de visites de découverte et d'animation et à 6 hébergements du territoire pour une durée de 5 ans (2 hébergements ont arrêté leurs activités depuis).

Il explique qu'en 2022, 5 nouveaux hébergements et 2 nouveaux guides nature ont pris contact avec le Parc et postulé à l'attribution de cette marque :

- Château de Châtenay, hébergement pour séminaires, à Châtenay-en-France ;
- Gîte rural de M. Rouzé, à Montépilloy ;
- Domaine du Plessis, chambre d'hôtes, au Plessis Luzarches ;
- Le gîte communal à Auger-Saint-Vincent ;
- Le gîte de l'Auge à Auger-Saint-Vincent ;

- Gregory Brouilliard, Karuna Nature ;
- Antoine Bobinet, Bobebike.

Il ajoute qu'après un appel d'offre, le PNR a mandaté une agence spécialisée pour réaliser les audits de ces prestataires et que suite à la remise des rapports d'audit par le consultant, la commission « Tourisme » du PNR a examiné les audits et propose au Bureau l'attribution de la marque aux 7 prestataires demandeurs.

Il précise que la Marque « Valeurs Parc Naturel Régional » Oise-Pays de France est attribuée pour une durée de cinq ans.

Vu l'avis de la Commission Tourisme en date du 6 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- -DECIDE d'attribuer la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » à :

- Château de Châtenay, hébergement pour séminaires, à Châtenay-en-France ;
- Gîte rural de M. Rouzé, à Montépilloy ;
- Domaine du Plessis, chambre d'hôtes, au Plessis Luzarches ;
- Le gîte communal à Auger-Saint-Vincent ;
- Le gîte de l'Auge à Auger-Saint-Vincent ;
- Gregory Brouilliard, Karuna Nature ;
- Antoine Bobinet, Bobebike.

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires respectifs.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND